

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 19 OCTOBRE 2012**

L'an deux mil douze et le dix neuf du mois d'octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: CHENU Pascal, PELLICIER Guy, CHIRAT Yannick, HANRARD Bernard, BUTHOD Marie-Cécile
Excusés : CLEYRAT Christian, JORIOZ Jean Maurice, MORIN Sébastien, USANNAZ Bernard.
Secrétaire : CHIRAT Yannick

I - URBANISME :

- Le conseil municipal a émis un avis favorable concernant le permis de construire de la future mairie

II - DELIBERATIONS :

01 - 2012 : Autorisation de signer une convention avec le cabinet IDDEST :

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de la commune d'être accompagnée pour la rédaction et la publication d'actes administratifs dans le cadre de diverses régularisations foncières et notamment pour régulariser la route de « La Lessière ».

Le cabinet IDDEST, compétent pour ce service, a fait une proposition de prestation qui a été retenue par la commune de Valezan lors de notre conseil municipal du vendredi 21 septembre 2012.

Madame Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de confier cette mission au cabinet IDDEST, de signer la Convention d'assistance pour la rédaction d'actes administratifs et de débiter l'opération le plus rapidement possible.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le dossier présenté,
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'assistance pour la rédaction d'actes administratifs
- **DEMANDE** l'autorisation de débiter la mission.

02-2012 : MNT : contrat de maintien de salaire :

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour adhérer à la MNT en passant un contrat collectif maintien de salaire pour les agents titulaires. Toutefois avant de délibérer, il nous manque quelques éléments quant à la nouvelle circulaire ministérielle signée le 25 mai dernier sur la participation des collectivités à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

03-2012 : Règlement de l'eau potable :

Madame le maire décide de reporter le vote du projet de règlement de l'eau potable au prochain conseil, certains points sont à éclaircir.

III – DIVERS :

- Le SMITOM de Tarentaise a adressé une demande de réaliser une nouvelle voirie d'accès à la déchetterie suite à un accident survenu le 25 juin 2012 entre un usager de la déchetterie et un véhicule d'exploitation de l'usine. Après consultation du plan de masse fourni par le SMITOM, le conseil municipal ne fait pas d'objection quant à la réalisation de cette nouvelle voie d'accès qui permettrait une meilleure sécurité aux usagers.
- IEMP : Indemnités de fin d'exercice des agents de la collectivité, le coefficient de 1.55 a été maintenu pour l'année 2012.
- DSP Auberge : La délégation de service public a été signée par le nouveau délégataire Monsieur Franck BERTHIER et la commune pour une durée de trois ans.
- Travaux : L'employé communal a posé cinq « Reverdo » (récupérateur d'eau au travers de la route) sur la route de la montagne. Il a également refait la cunette au lieu dit : « le Châtelard » et « Le Bellentrain ». La réfection de la route des « Fours » est prévue pour la fin du mois d'octobre.
- Ralentisseur devant chez BROCHE Gaël : Madame le Maire propose de se renseigner auprès de TDL pour analyser les possibilités techniques et prendre connaissance de la réglementation en vigueur.
- Effluents agricoles : la possibilité d'obtenir une subvention pour la réalisation d'une aire de stockage du fumier a été proposée par l'APTV lors de la réunion du 12/10/2002. Une prochaine réunion le 25/10/2012 est prévue avec les agriculteurs pour étudier les différentes possibilités de réalisation de ce projet.

Madame Le Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
Y. CHIRAT